

Taux de chômage localisés 1^{er} trimestre 2019



➡ + 0 point

10,3%

2^{ème} région de métropole la plus touchée par le chômage, après les **Hauts-de-France** (11,6%)



↘ -0,1 point

8,4%

➡ dans **0** région
↘ dans l'ensemble des 13 régions

➡ dans **1** département (l'Ariège)

↘ dans **5** départements (jusqu'à -0,2 pt. en Tarn-et-Garonne)

➡ dans **7** départements

➡ dans **6** départements

↘ dans **44** départements (jusqu'à -0,2 pt. en Tarn-et-Garonne)

➡ dans **46** départements

de **5,5%** en Lozère à **14,2%** dans les Pyrénées-Orientales

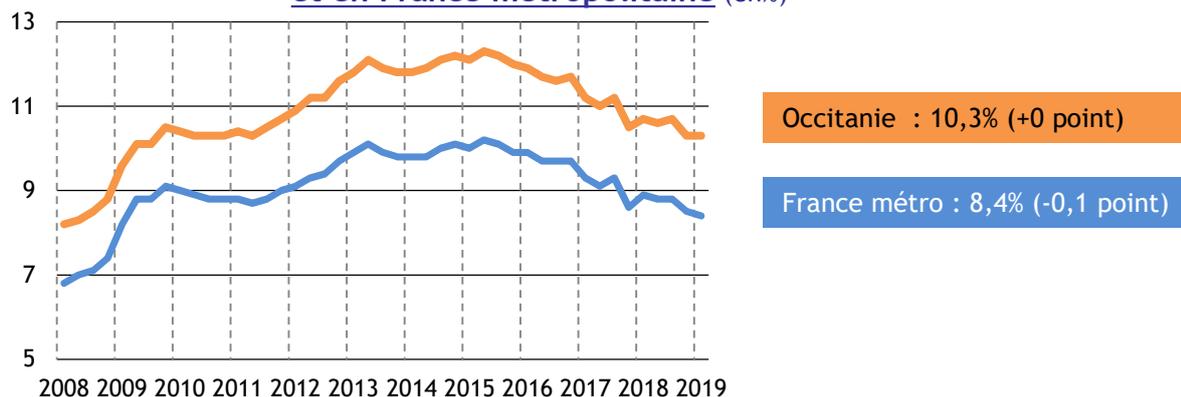
de **5,1%** dans le Cantal à **14,2%** dans les Pyrénées-Orientales

Les taux de chômage localisés du 2^{ème} trimestre 2019 seront publiés en octobre 2019

Taux de chômage localisés 1^{er} trimestre 2019

Approche régionale (1/2)

Taux de chômage en Occitanie et en France métropolitaine (en%)

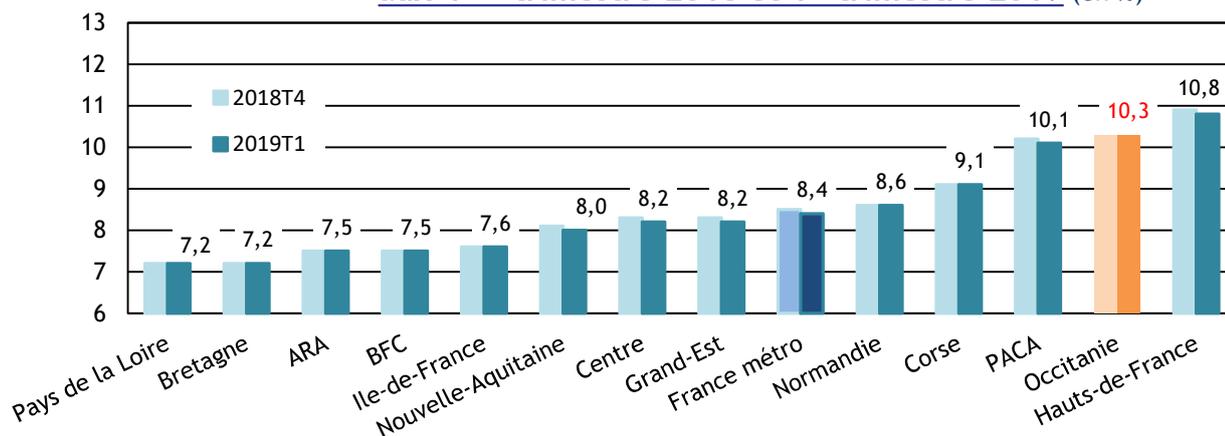


Source : Insee

Le taux de chômage localisé s'élève à 10,3% en Occitanie au 1^{er} trimestre 2019, soit 1,9 point au-dessus du taux métropolitain.

La région a le 2^{ème} taux de chômage le plus élevé en France métropolitaine, après les Hauts-de-France. Sur un an, la situation du chômage est comparable à celle de la région Auvergne-Rhône-Alpes (baisse de 0,4 point)

Taux de chômage localisé en régions aux 4^{ème} trimestre 2018 et 1^{er} trimestre 2019 (en %)



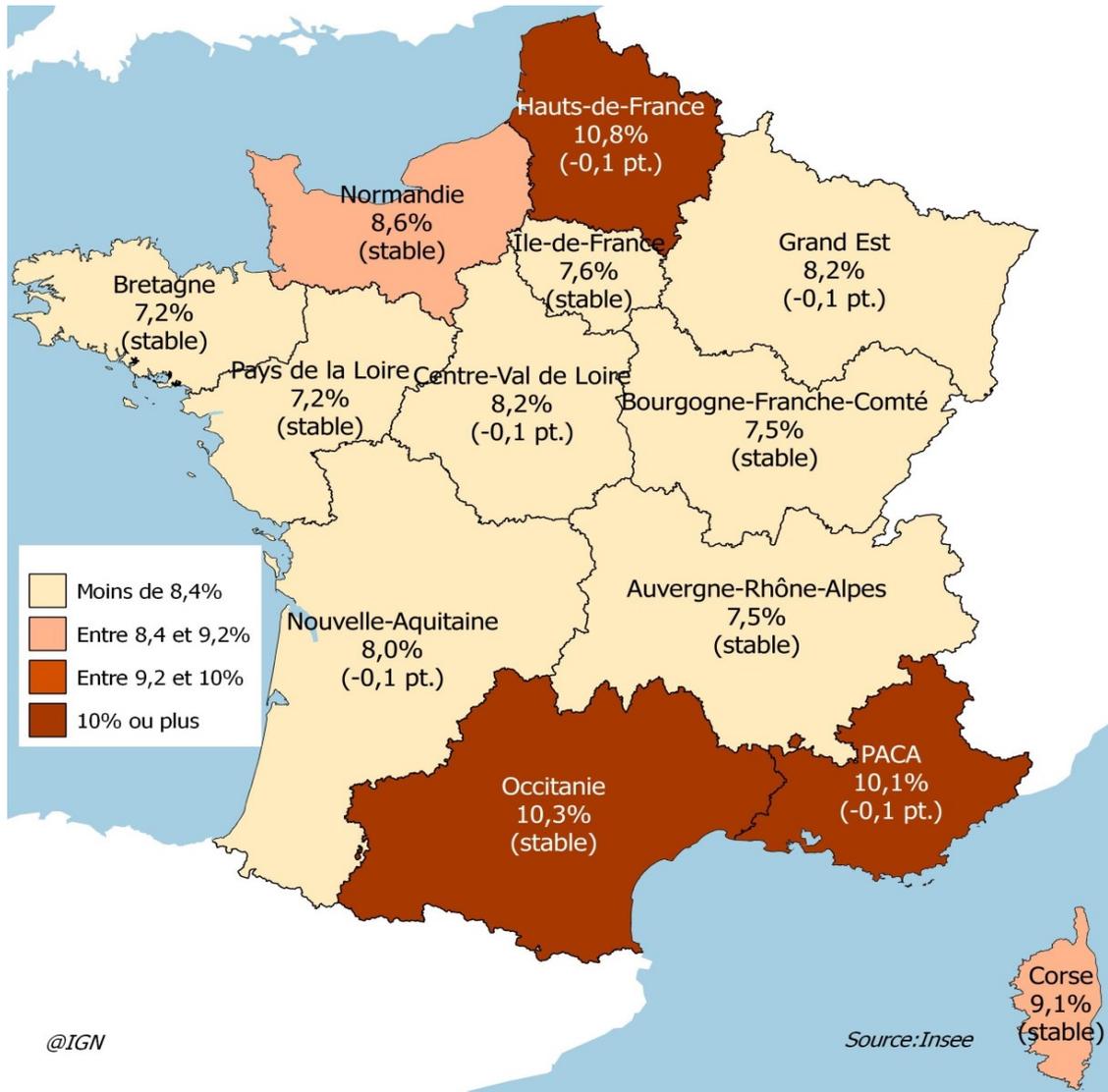
Source : Insee

Le taux de chômage est en baisse de 0,1 pt dans 5 régions (Centre-Val-de-Loire, Hauts-de-France, Grand Est, Nouvelle Aquitaine et PACA). Celui des autres régions est stable.

Taux de chômage localisés 1^{er} trimestre 2019

Approche régionale (2/2)

Taux de chômage localisé dans les régions de métropole au 1^{er} trimestre 2019



Taux de chômage localisés 1^{er} trimestre 2019

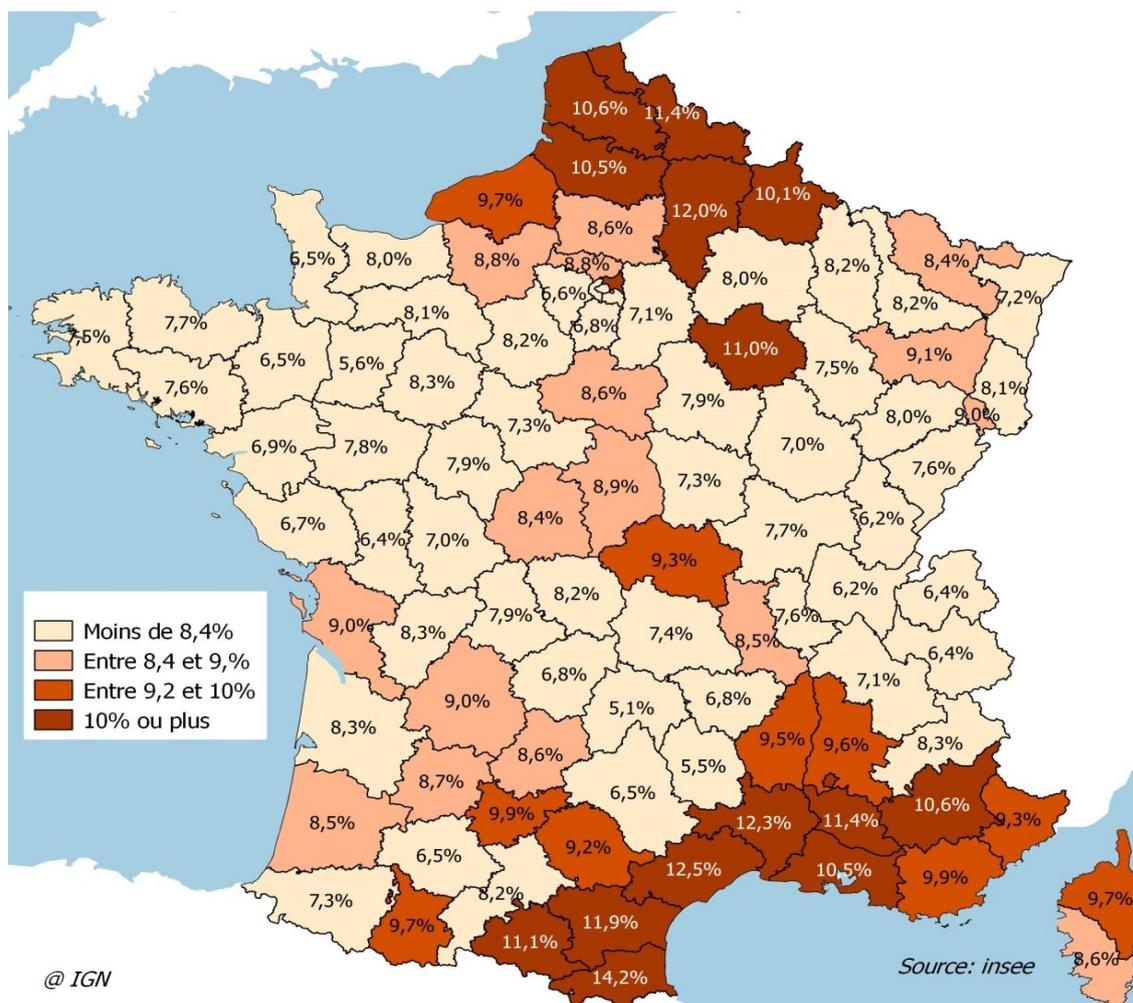
Approche départementale (1/4 - France métropolitaine)

Les taux de chômage localisés s'échelonnent en France métropolitaine de 5,1% (Cantal) à 14,2% (Pyrénées-Orientales). Dans près de trois départements sur cinq, il est inférieur au niveau national (8,4%).

Le chômage augmente dans 6 départements ce trimestre, toujours de 0,1 point. Dans près de la moitié des départements (46 sur 96), le chômage stagne ce trimestre.

En Corrèze, Tarn-et-Garonne et Ardèche, le taux de chômage diminue de 0,2 point, soit la baisse la plus importante ce trimestre.

Taux de chômage localisé dans les départements de métropole au 1^{er} trimestre 2019



Taux de chômage localisés

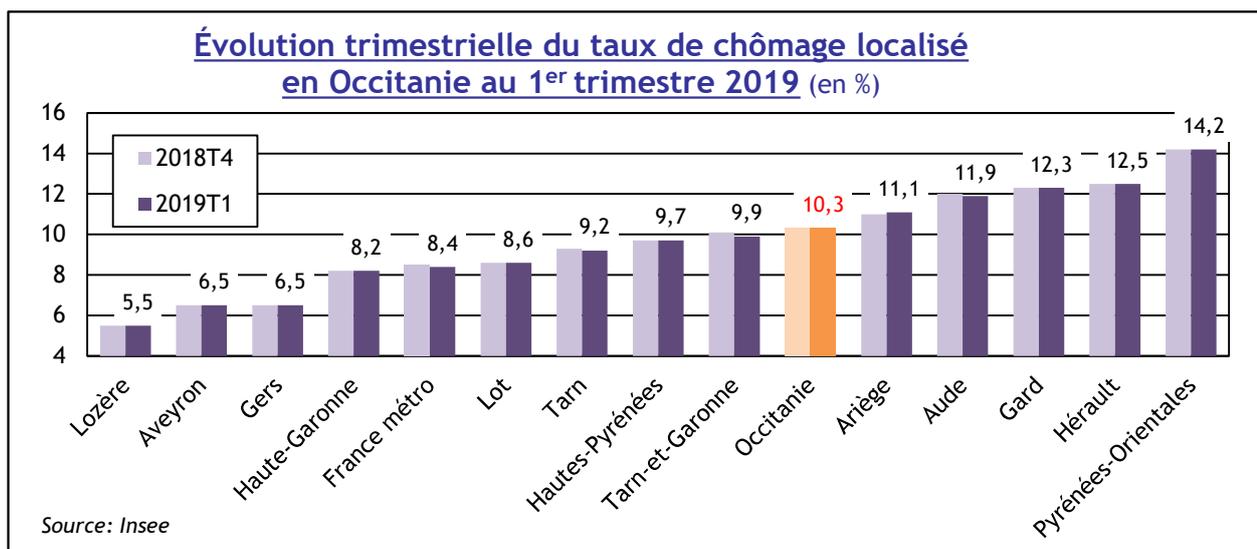
1^{er} trimestre 2019

Approche départementale (2/4 - Occitanie)

En Occitanie, 3 départements ont un faible de chômage (moins de 7%): La Lozère, l'Aveyron et le Gers. Ces trois départements figurent parmi les 10 départements de métropole les moins touchés par le chômage.

Les quatre départements côtiers de la région figurent (avec le département de l'Aisne) dans la liste des cinq départements les plus touchés par le chômage dans la métropole. Le département des Pyrénées-Orientales, notamment, où le taux de chômage est le plus élevé de France métropolitaine, est en décrochage depuis plus de 6 ans (1,7 point de plus que le second département de métropole, lui aussi en Occitanie : l'Hérault).

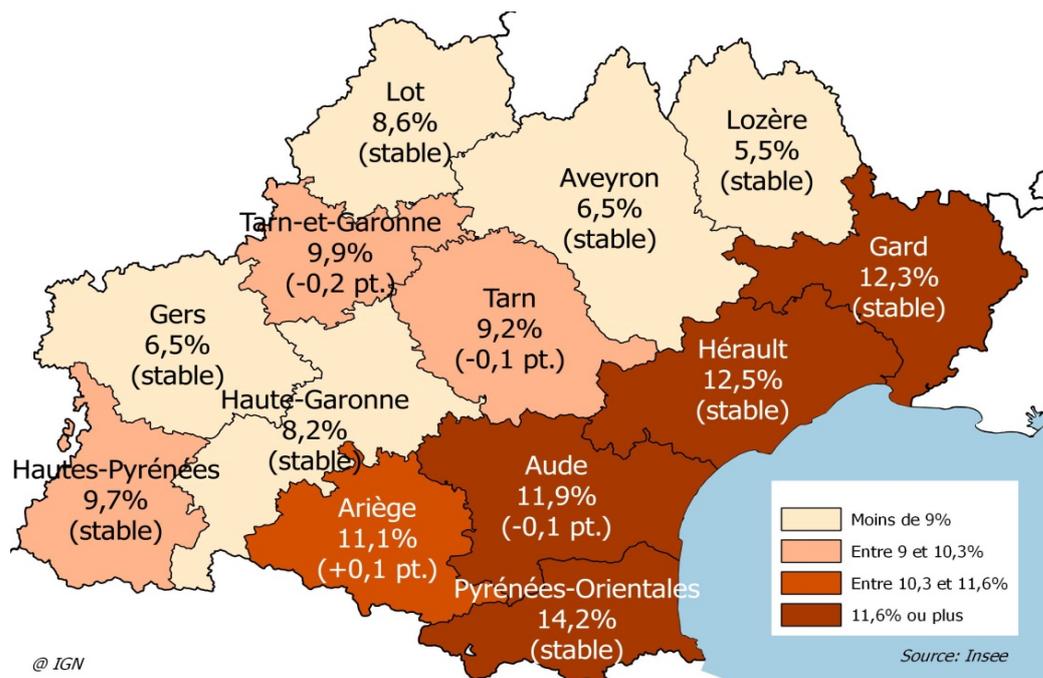
Le département de l'Ariège figure également (depuis le 3^{ème} trimestre 2017) parmi les 10 départements les plus touchés de métropole.



Taux de chômage localisés 1^{er} trimestre 2019

Approche départementale (3/4 - Occitanie)

Taux de chômage localisé dans les départements d'Occitanie au 1^{er} trimestre 2019

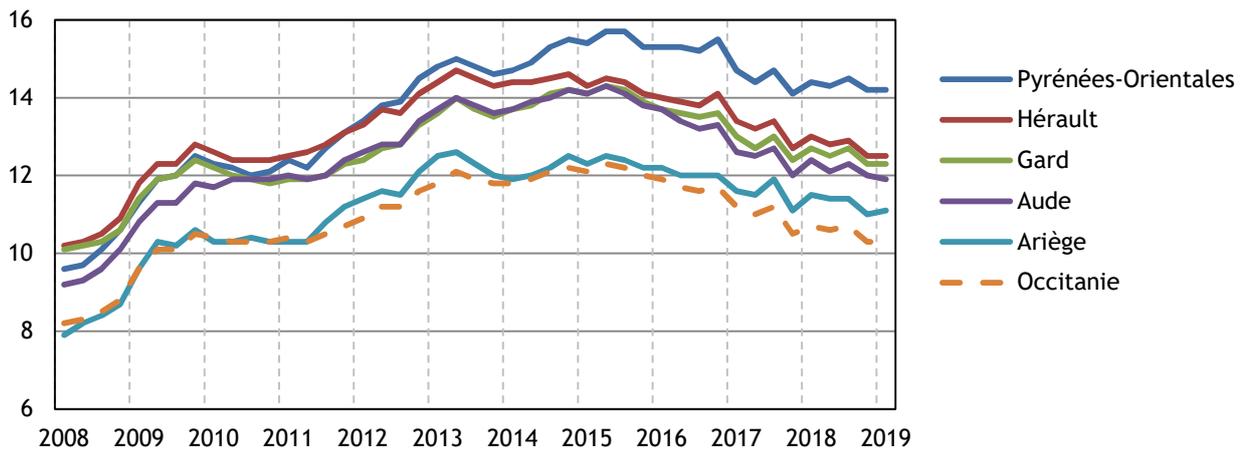


La plupart des départements d'Occitanie voit leur taux de chômage stagner ce trimestre. Seuls les départements du Tarn, de l'Aude (-0,1pt) et de Tarn-et-Garonne (-0,2 point) connaissent une baisse de leur taux de chômage. Enfin, l'Ariège est le seul département qui voit le chômage augmenter dans la région (+0,1 point).

Taux de chômage localisés 1^{er} trimestre 2019

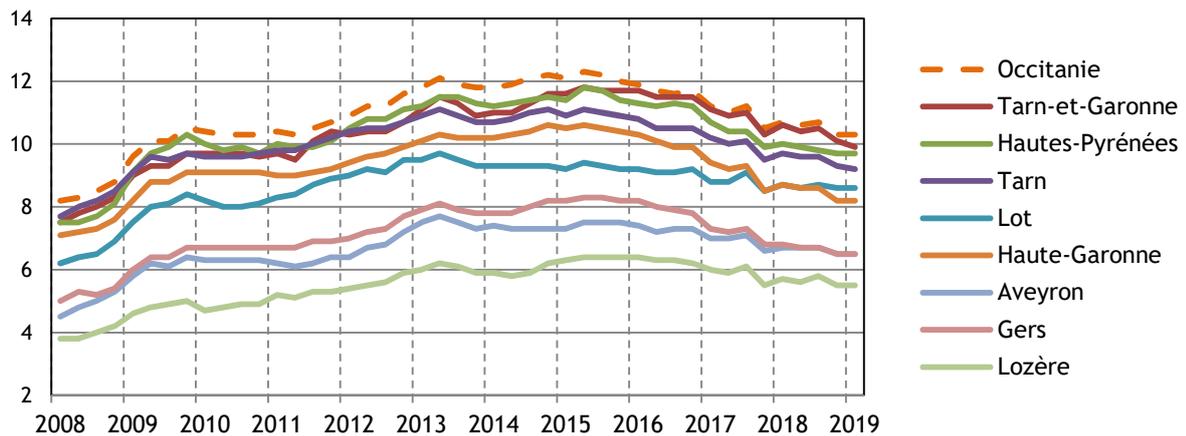
Approche départementale (4/4 - Occitanie)

Évolution du taux de chômage en Occitanie depuis 2008 :
les 5 départements au-dessus de la moyenne régionale



Source : Insee

Évolution du taux de chômage en Occitanie depuis 2008 :
les 8 départements au-dessous de la moyenne régionale



Source : Insee

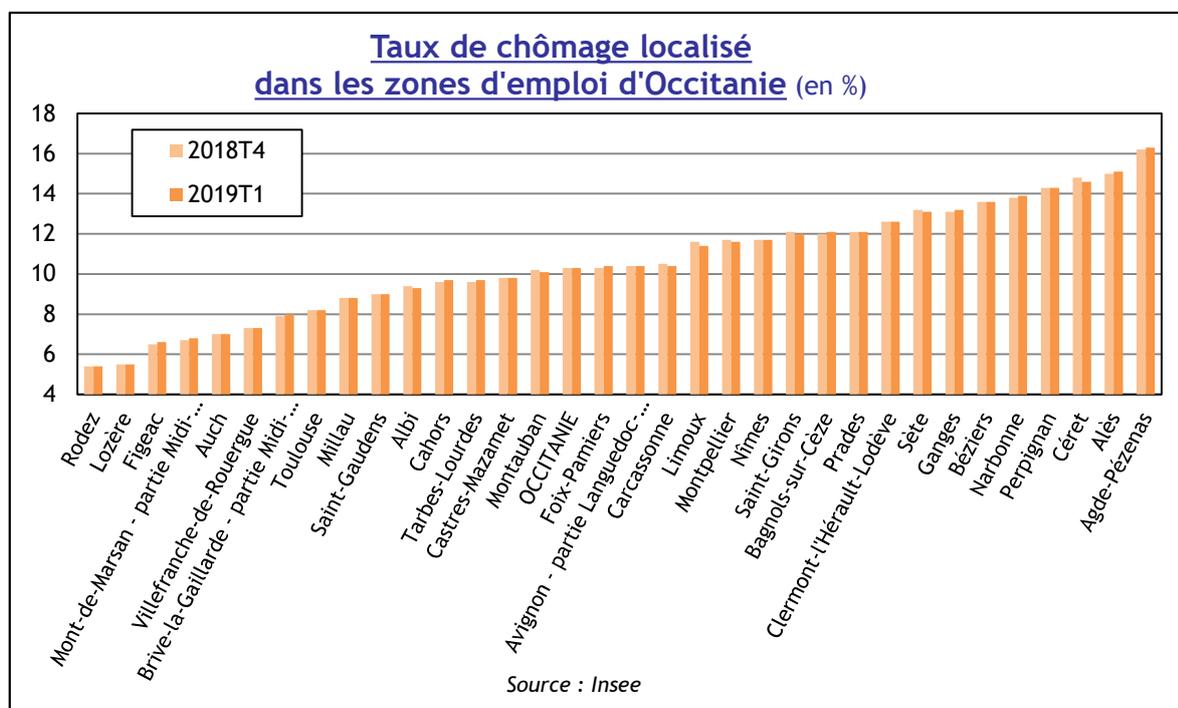
Taux de chômage localisés 1^{er} trimestre 2019

Approche par zone d'emploi (1/2)

Les taux de chômage localisés s'échelonnent de 4,5% dans la zone d'emploi de Saint-Flour (Cantal) à 16,3% dans celle d'Agde-Pézenas. En Occitanie, c'est dans la zone d'emploi de Rodez que le chômage est le moins élevé (5,4%).

Parmi les 20 zones d'emploi les plus touchées par le chômage en métropole, la moitié est en Occitanie. On y trouve notamment l'ensemble des zones d'emploi côtières. Le taux de chômage y est d'au moins 12%.

A l'inverse, l'Occitanie présente deux zones d'emploi (Rodez et la Lozère) parmi les 20 les moins touchées par le chômage. Ces zones d'emploi présentent un taux de chômage inférieur à 5,5% ce trimestre.

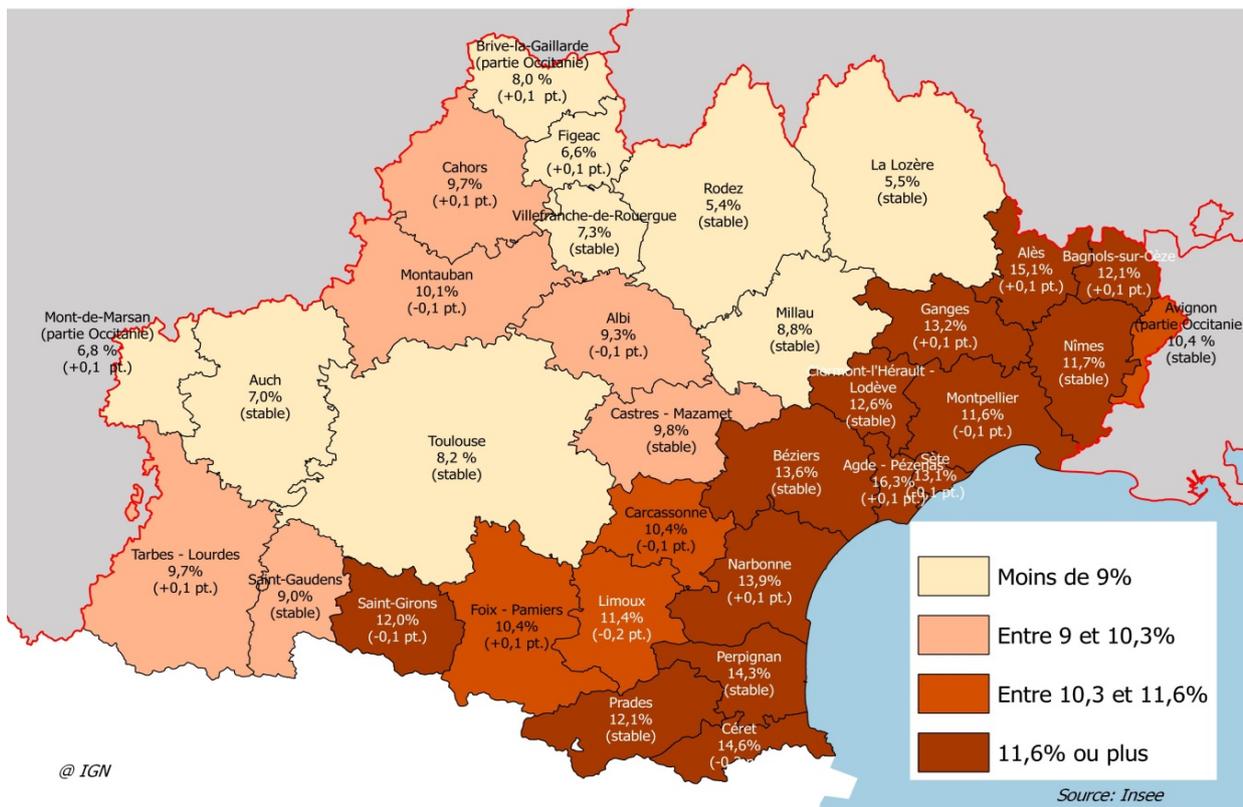


En Occitanie, le taux de chômage évolue assez peu par rapport au trimestre précédent dans l'ensemble des zones d'emploi (à partir de -0,2 point à Céret et Limoux et jusqu'à +0,1 point dans 11 zones d'emploi de la région). Le taux de chômage dans la zone d'emploi de Toulouse, plus grande zone d'emploi de la région, est stable ce trimestre.

Taux de chômage localisés 1^{er} trimestre 2019

Approche par zone d'emploi (2/2)

Taux de chômage localisé dans les zones d'emploi d'Occitanie au 1^{er} trimestre 2019



LES TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉS : Quelques informations méthodologiques

Ce document présente les taux de chômage localisés par région, département et zone d'emploi calculés par l'INSEE. Il s'agit de données corrigées des variations saisonnières.

✓ **Au niveau national** : seuls sont publiés les **taux de chômage au sens du BIT*** estimés trimestriellement à partir de l'enquête Emploi.

✓ **Aux niveaux infranationaux** : le recours à la même méthode n'était pas envisageable, l'enquête Emploi n'étant pas conçue pour fournir des estimations à des niveaux géographiques fins. Les taux de chômage sont donc toujours estimés via une méthodologie synthétique (ventilation du nombre national de chômeurs dans l'enquête Emploi selon une clé de répartition issue des données de Pôle Emploi). Les deux principales conséquences en sont :

⇒ Les taux de chômage infranationaux sont dorénavant exprimés en **moyenne trimestrielle** et non pas en valeur en fin de trimestre (car l'enquête Emploi fournit des valeurs en moyenne trimestrielle)

⇒ Les taux de chômage infranationaux devront être qualifiés de «taux de chômage localisés». Leur estimation utilisant toujours des informations issues des DEFM, il ne s'agit en effet pas à proprement parler de taux de chômage au sens du BIT.

Les séries de taux de chômage localisés sont révisées à partir de la publication des résultats du quatrième trimestre 2013. D'une part, le taux de chômage est revu à la baisse au niveau national suite à la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi. Ce nouveau calcul situe le taux de chômage national à un niveau inférieur de 0,5 point par rapport aux données publiées antérieurement. D'autre part, la méthode d'estimation des taux de chômage localisés a été améliorée sur différents points concernant notamment l'emploi au dénominateur des taux de chômage localisés (amélioration de la méthode de passage de l'emploi au lieu de travail à l'emploi au lieu de résidence, information sur les travailleurs frontaliers...). A partir d'avril 2014, les nouvelles séries de taux de chômage régionaux et départementaux sont réropolées de ces deux effets : elles sont cohérentes sur l'ensemble de la période d'estimation.

** Taux de chômage au sens du BIT : taux de chômage calculé selon les normes du Bureau International du Travail, seul concept permettant des comparaisons internationales. Pour être chômeur au sens du BIT, les 3 critères suivants doivent être satisfaits :*

- Ne pas avoir travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours de la semaine de référence,
- Etre disponible pour travailler dans les 15 jours,
- Effectuer des démarches effectives de recherche d'emploi.

NB : un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle Emploi (et inversement).

Avertissements :

L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. **Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les données.**

Par ailleurs, depuis le premier trimestre 2017, les données sont établies en coproduction avec l'Acoss (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim). À partir de la validité du premier trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi localisé est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié et aux départements d'outre-mer (hors Mayotte). Sont ainsi ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

Le taux de chômage au sens du BIT de la France métropolitaine est révisé de +0,1 point pour le 2^{ème} trimestre 2018. En conséquence, les taux de chômage localisé sont également revus pour ce trimestre.

Les composantes emploi et chômage des taux de chômage des zones d'emploi sont calées sur les zones englobantes. Les estimations trimestrielles de taux de chômage par zone d'emploi sont donc cohérentes avec celles des régions.